



GARDES D'ENFANTS MALADES A DOMICILE

Vous avez choisi de faire appel au service de Gardes d'Enfants Malades à Domicile d'**Aide & Soins à Domicile**. Nous vous remercions pour votre confiance. L'équipe mettra tout en œuvre pour rencontrer vos attentes, répondre à vos souhaits et contribuer à votre bien-être. Cette brochure vous donne tous les renseignements nécessaires sur l'organisation du service.

Cette brochure vous donne tous les renseignements nécessaires sur l'organisation du service.

Rue de la Station 17 – 6540 Lobbes - 071/599.900
sos.enfantmalade@fasd.be

Organisation

Le service Gardes d'Enfants Malades

La garde d'enfants malades à domicile qui vient chez vous est une professionnelle qui fait partie de l'équipe d'AIDE & SOINS A DOMICILE. Elle bénéficie de l'encadrement d'une coordinatrice et d'une formation continue. Elle est tenue par le secret professionnel. Elle assure ainsi une présence de qualité au chevet de votre enfant.

Pendant son activité professionnelle, la garde d'enfants malades à domicile est couverte par notre assurance. Vous ne devez donc pas contracter d'assurance particulière.

Une assurance responsabilité civile vous couvre pour les dommages corporels et les bris domestiques occasionnés accidentellement par notre personnel.

Quel est son rôle ?

Le service a pour mission d'assurer, à domicile, la garde d'enfants malades âgés de 0 à 12 ans. Ceux-ci ne pouvant pas fréquenter les lieux habituels de garderie (crèche, gardienne encadrée, école, ...).

Le service met en œuvre les moyens nécessaires pour garantir des conditions de garde de qualité (soins, sécurité, hygiène, ...).

Le service est assuré sur le territoire de la Mutualité chrétienne Hainaut Oriental. Celui-ci couvre les communes se situant dans les régions de Charleroi, du Centre, de Soignies-Braine-Le Comte, de Thudinie et de Chimay.

Horaire

Quand la garde d'enfants malades se rend-elle chez vous ?

La maladie doit être de type infantile et non chronique. Elle doit empêcher l'enfant de fréquenter les lieux habituels de garde (crèches, gardienne encadrée, école, ...).

Votre enfant est malade ? Vous appelez le médecin qui vous remet un certificat médical stipulant la maladie de l'enfant ainsi que la prescription des médicaments.

Vous téléphonez au **071/599.900**. Ce numéro est accessible **24h sur 24**.

- **Si vous téléphonez entre 8h00 et 11h30**, dès le lendemain une garde d'enfant malade qualifiée se rendra à votre domicile.
- **Si vous téléphonez durant le week-end (avant dimanche 18h)**, la garde d'enfant malade sera chez vous dès le lundi matin.

Vous établissez l'horaire des prestations avec la coordinatrice en fonction des disponibilités du service.

Une garde d'enfants malades vient chez vous

La garde d'enfants malades qui vient chez vous est qualifiée. Elle bénéficie d'une formation continue : animations diverses, approche de l'enfant handicapé, premiers soins, etc.

- La garde d'enfants malades fait remplir les feuilles horaires de prise en charge du service, l'autorisation de prise en charge en cas d'urgence et la fiche médicale de l'enfant (si celle-ci n'a pas été déjà établie).
- La garde d'enfants malades assure la garde de l'enfant qui lui est confié, sur base des informations transmises et dans les limites de ses compétences.
- La durée de son service est de minimum 4h00 et d'un maximum de 10h00 par jour, pour une durée de 10 jours maximum par certificat médical. La garde d'enfants malades arrive au plus tôt à 7h00 et terminera son service au plus tard à 18h00.
- En fin de journée, la garde d'enfants malades remet aux parents un rapport détaillé de la journée ainsi qu'une fiche horaire de la prestation (qui servira pour la facturation).
- Il convient de rappeler que la garde d'enfants malades n'est pas une praticienne de l'art de guérir. Elle apporte bien entendu à l'enfant tous les soins nécessaires, en suivant les indications fournies par le médecin traitant, sur base du certificat médical. Elle s'efforce d'assurer bien-être et sécurité à l'enfant en le respectant dans toute son intégralité et en assumant une mission éducative active (soins, jeux, activités, ...).
- La garde d'enfants malades n'effectue pas de tâches ménagères, sauf si celles-ci sont en rapport avec la garde de l'enfant malade (changer la literie, aérer, préparer le ou les repas de l'enfant, ...).
- En aucun cas elle n'assure la garde d'un autre enfant n'étant pas couvert par le certificat médical (frère, sœur...).
- Les animaux domestiques sont éloignés de l'endroit de garde de façon à éviter tout accident.
- A l'arrivée d'un parent ou d'un autre adulte désigné par les parents, la garde d'enfants malades quitte le domicile.
- Elle ne peut pas fumer au domicile de l'enfant gardé

Participation

Un imprévu ?

S'il vous est impossible de recevoir la garde d'enfant malade au moment prévu, nous vous remercions de prévenir le service au plus vite, au plus tard la veille du dépannage avant 18h (sauf en cas de force majeure). Il vous suffit de téléphoner au **071/599.900**.

Si vous ne nous avez pas prévenu, nous serons obligés de vous facturer les prestations prévues.

Dans le cas où vous voudriez des prestations supplémentaires, vous devez prendre contact avec la responsable.

En cas de problème avec la garde d'enfant malade, nous vous invitons à prendre contact avec la responsable. Elle est à votre écoute au **071/599.900** pendant les heures de bureau.

Que prévoir dès le premier jour ?

Un des parents ou toute autre personne majeure désignée par lui, doit impérativement être présent à l'arrivée de la garde d'enfants malades.

Il lui remettra :

- le certificat médical et la prescription des médicaments. Si la garde d'enfants malades n'est pas en possession du certificat dès la fin du premier jour de prise en charge, le service ne sera plus assuré les jours suivants;
- le carnet ONE;
- la fiche médicale de l'enfant (établie par notre service lors de l'inscription ou de la première prise en charge).

En cas de complication : un appareil téléphonique ou l'adresse d'un voisin possédant le téléphone est mis à la disposition de la garde d'enfants malades. Il ne sera utilisé qu'au cas où l'état de l'enfant viendrait à s'aggraver.

Les parents laissent à la disposition de la garde d'enfants malades :

- le matériel et les médicaments nécessaires aux soins de l'enfant;
- les jouets de l'enfant;
- les ingrédients nécessaires à la préparation du repas de l'enfant;
- des vêtements et des pièces de literie ainsi que des changes en suffisance;
- le matériel nécessaire à la toilette et à l'hygiène intime de l'enfant.

Ce matériel doit se trouver hors des armoires.

Prix

Tarif et paiement ?

Le service est ouvert à toutes les familles. Un tarif préférentiel est accordé aux personnes affiliées à la Mutualité chrétienne Hainaut Oriental.

- **Tarif pour les enfants membres de la Mutualité chrétienne Hainaut Oriental :** 6 € de base (4 heures) + 1 € pour chaque heure suivante. (maximum 10 heures par jour)
- **Tarif pour les enfants non-membres :** 24 € de base (4 heures) + 4 € pour chaque heure suivante. (maximum 10 heures par jour)

La facture vous sera envoyée dans le courant du mois qui suit celui où les prestations ont été effectuées. Vous ne devez rien payer à la garde d'enfant malade.

Les factures sont à payer dans les 10 jours qui suivent leur réception.

En cas de retard de paiement ou de non respect du présent règlement, le service se réserve le droit de suspendre toute prestation future.

Les gardes d'enfants malades, tout comme les autres prestataires de l'équipe Aide & Soins à Domicile, ne peuvent accepter ni cadeaux, ni pourboire.

S'inscrire préalablement

Il est recommandé aux familles souhaitant avoir recours au service de s'inscrire préalablement et en dehors du contexte de la maladie de l'enfant.

Lors de cette inscription, un dossier est ouvert par la coordinatrice. Celui-ci contiendra toutes les informations utiles sur l'enfant et son environnement pour, quand cela se présentera, assurer une prise en charge sécurisante et rapide.

Une fiche médicale sera complétée et devra être conservée dans le carnet ONE de l'enfant.

Cette fiche médicale sera réclamée par la puéricultrice lors de chaque prise en charge de l'enfant.

Les éléments recueillis auprès de la famille, lors d'une première rencontre à laquelle on associera l'enfant dans la mesure du possible, resteront confidentiels.

Aide & Soins à domicile, c'est aussi :

- Aides familiales
- Gardes d'enfants malades
- Handicap-Répit
- Gardes-Malades à Domicile
- Aides Ménagères ou Aides Ménagères Titres-Services
- Soins infirmiers à domicile : toilettes, injections, pansements, sondages, perfusions, alimentations parentérales, soins palliatifs, ...

071/599.666 - 24h/24

www.fasd.be - hainaut.oriental@fasd.be

valable pour l'ensemble des services

Trouver l'aide la plus adéquate à vos besoins, organiser l'aide et les soins à domicile de façon optimale Centre de Coordination :

- Coordinatrice de la région de Charleroi : **071/200.154**
- Coordinatrice de la région de La Louvière : **064/238.460**
- Coordinatrice de la région de la Thudinie : **071/599.909**

Si vous avez des questions, si vous désirez de plus amples renseignements sur les services proposés par AIDE & SOINS A DOMICILE, n'hésitez pas à nous contacter. Des professionnels sont à l'écoute de vos besoins et vous transmettront une documentation complète sur le service qui vous intéresse.

Aide & Soins à Domicile est une initiative de la Mutualité chrétienne.

